

Histoire turque et ottomane

M. Gilles VEINSTEIN, professeur

COURS : Les missions diplomatiques ottomanes en Europe avant l'instauration des ambassades permanentes

Nous nous étions interrogé dans le cours précédent sur les conditions dans lesquelles le droit musulman permettait des relations diplomatiques avec des États infidèles. De telles relations étaient tout à fait possibles, contrairement à ce qu'ont cru pouvoir affirmer, dernièrement encore, nombre de spécialistes de l'histoire des relations internationales, mais elles étaient cependant rigoureusement encadrées et limitées, de manière à préserver les intérêts de la communauté musulmane et à ne pas contredire son objectif, au moins théorique ou virtuel, de domination universelle. Ces principes impliquaient notamment que les traités avec l'Infidèle, quand ils ne consacraient pas une conquête et ne faisaient pas de l'adversaire, de manière irréversible, un *dhimmî*, c'est-à-dire un sujet protégé du souverain musulman, ne fussent que des trêves valables pour une durée limitée, expressément définie. En outre, d'autres traités, découlant cette fois du principe islamique de l'*amân*, permettaient à l'Infidèle de séjourner et de commercer dans un pays musulman, avec la sécurité et la liberté d'action nécessaires. Les Européens leur donnaient l'appellation de capitulations. Nous avons constaté que les Ottomans, dans leurs relations avec les États européens, appliquèrent ces principes avec une souplesse et un pragmatisme évidents, mais leur restèrent en gros fidèles, aussi longtemps du moins qu'un rapport de force favorable le leur permit. Une conséquence de la pression occidentale à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle, fut de les amener à transgresser — progressivement et non sans résistance — ces principes canoniques.

Nous sommes passé cette année à l'étude des acteurs de ces relations en commençant par les moins connus : les ambassadeurs ottomans en Europe. Certains sont allés jusqu'à nier leur existence en donnant pour raison l'interdiction faite aux musulmans de se rendre en territoire infidèle. Mais ces historiens partent d'une confusion entre ambassadeurs *ad hoc* ou extraordinaires et ambassadeurs

résidents. D'autres au contraire, mieux informés, font à juste titre le distinguo et reconnaissent que si les Ottomans ont tardé jusqu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle à instaurer les seconds, sur le modèle occidental, ils en avaient bien eu du premier type dans les siècles antérieurs. Pour autant, les mêmes auteurs ont eu tendance à en sous-estimer la fréquence et l'importance dans la vie diplomatique européenne.

Nous avons commencé par rappeler que, loin d'être consubstantiels à la diplomatie, les ambassadeurs permanents sont une invention relativement récente. Ils apparaissent dans l'Italie du XV^e siècle, comme une conséquence du morcellement politique de la péninsule et ils ne s'établissent dans le reste de l'Europe que progressivement, non sans oppositions et sans retard dans divers États. La méfiance qu'avaient de tout temps suscitée les ambassadeurs en général, soupçonnés d'espionnage et d'ingérence, et qui faisait qu'un Commynes, par exemple, recommandait de limiter leur séjour au stricte minimum, s'appliqua à plus forte raison à ces nouveaux venus. Dans ces conditions, les Ottomans n'ont fait que prolonger plus obstinément que d'autres leur opposition à cette innovation et leur attachement aux modalités traditionnelles des missions diplomatiques. Encore ne se sont-ils pas cantonnés dans une attitude purement négative à cet égard puisque, refusant l'innovation pour leur propre compte, ils l'ont acceptée chez les autres, autorisant les pays européens, les uns après les autres, à établir des ambassades permanentes dans leur capitale. De la dissymétrie ainsi créée naissait une situation nouvelle dans laquelle, certes, ils trouvaient à affirmer leur suprématie en faisant de la « Porte » du sultan le pôle d'attraction et le centre de la vie internationale. Sans doute liaient-ils la suprématie en question à leur adhésion à l'islam, mais il était clair que celle-ci reposait, avant tout, sur des réalités politiques. De toutes façons la situation nouvelle n'abolit pas les anciens usages. Ils se maintinrent en conjonction avec les nouveaux. Les États européens continuèrent à compléter leurs représentations permanentes par des envoyés extraordinaires et autres émissaires de tous genres, tandis que la présence d'ambassades européennes sur le Bosphore n'empêcha pas les Ottomans de continuer à envoyer leurs émissaires partout où ils le jugeaient nécessaire. D'autre part, une étude un peu précise des missions ottomanes fait apparaître des changements de forme et de contenu au fil du temps. On constate ainsi que l'évolution des rapports avec l'Occident n'a pas eu pour unique effet de finir par contraindre les Ottomans à une époque tardive, après une très longue résistance, à ajouter des ambassades permanentes à leurs ambassades *ad hoc* traditionnelles, mais avait déjà, avant cette étape ultime, transformé sensiblement les ambassades extraordinaires elles-mêmes.

Obscurité et difficultés

L'étude des ambassades ottomanes en Europe, surtout dans les périodes anciennes, aux XIV^e-XVI^e siècles, se heurte à la pauvreté des sources, du côté occidental et plus encore du côté ottoman. Nous n'en connaissons souvent l'exis-

tence que par de rares mentions, de découverte aléatoire et de contenu laconique. Bien entendu, ces missions avaient d'autant moins de chances de laisser des traces ou des traces sûres, dans les cas où elles étaient secrètes. Mais qu'il ait été *incognito* ou publiquement reconnu, le nom de l'envoyé n'est pas toujours donné et quand il l'est, il renvoie fréquemment à des personnages dont nous ne savons rien ou presque rien par ailleurs. Quant à l'objet de la mission, il n'est pas toujours indiqué, et s'il l'est, ce peut être sur la foi de rumeurs (l'arrivée d'un envoyé du Grand Turc ne manquait pas d'en susciter), plus ou moins éloignées de la réalité. Même dans les cas où nous avons la chance de disposer d'un document officiel relatif à la mission (par exemple la lettre du sultan dont l'envoyé était porteur, conservée en original ou en traduction), ce dernier, dans son formalisme, ne révèle pas nécessairement toute la vérité. Cela explique que les tableaux fournis dans le premier essai de synthèse sur la question, l'ouvrage de F.R. Unat, *Osmanlı Sefirleri ve Sefaretnameleri*, paru à Ankara en 1968, soient d'ores et déjà bien dépassés. L'auteur dénombrait 160 envoyés turcs à l'étranger, depuis une première ambassade à Venise en 1417 (le nom de l'envoyé étant ignoré) jusqu'à la première ambassade permanente ottomane à Londres en 1793. Dans un ouvrage plus récent et d'objet plus limité puisque uniquement consacré aux envoyés à Venise, intitulé *In Nome del Gran Signore. Inviati ottomani a Venezia dalla caduta di Costantinopoli alla guerra di Candia* (Venise, 1994), M^{me} Maria-Pia Pedani, a apporté des compléments importants. Elle datait la première ambassade à Venise de 1384 et en dénombrait 175 autres, pour cette seule cité, en ayant poussé la recherche jusqu'en 1762. Elle recense sept missions à Venise antérieures à celle de 1417 qu'Unat présentait comme la première. M^{me} Pedani mentionne également cinq ambassades dans diverses villes d'Europe autres que Venise, toutes antérieures à la prise de Constantinople (1453), qui avaient également échappé à Unat. La liste de ce dernier est également très défectueuse pour ce qui concerne les missions en France. Nous nous sommes efforcé de la corriger et de la compléter. Les missions en France commencent à la fin du XV^e siècle, à la fin du règne de Louis XI et sous ses successeurs, à propos de l'affaire Djem, le frère et rival de Bâyezîd II, qui sera retenu un moment en France, à Bourgneuf, avant de passer à Rome, entre les mains du pape, puis d'être emmené à Naples par Charles VIII. Rassemblant les différentes informations disponibles, nous sommes arrivé à un total d'une vingtaine d'envoyés en France, très inégalement connus, entre 1483 et 1669, cette dernière date étant celle de l'ambassade en France, fameuse celle-là, de Süleymân agha Müteferrika, reçu par Louis XIV en grande pompe au château de Saint-Germain. Compte tenu des incertitudes d'une telle investigation, ce chiffre n'a rien de définitif, mais c'est un minimum.

Aussi incomplets qu'aient pu être les dénombrements d'Unat, un des principaux enseignements qu'on pouvait en tirer reste en tout état de cause vraisemblablement valable : c'est, si l'on met à part les pays vassaux de l'empire (Moldavie, Valachie Transylvanie, Raguse, khanat de Crimée), vers les pays limitrophes que

ces ambassades ont été les plus nombreuses : Venise (qui, par ses possessions coloniales, avait des frontières communes avec les Turcs) ; la Hongrie (tant qu'elle resta un royaume indépendant) ; l'Autriche (qui reçoit un premier émissaire en 1533, alors que Jérôme de Zara négociait à Istanbul pour le compte de Ferdinand de Habsbourg) ; la Pologne enfin. La proximité relative, aussi bien que la multiplicité des litiges et donc des négociations à mener, rendent compte de cette situation.

Origine des envoyés

Ces émissaires ottomans n'appartiennent pas à un seul et même corps. Il n'y a pas de « carrière diplomatique », chez les Ottomans de cette époque, pas plus que dans les pays européens contemporains où le personnel diplomatique est également d'origine variée. Néanmoins la diversité du recrutement n'est pas contradictoire avec la formation d'une catégorie de spécialistes des missions à l'étranger. Les dénominations des émissaires sont instructives, non tant par le nom lui-même (en fait un prénom, tel que Hasan, Hüseyin, etc.) qui, le plus souvent, ne nous éclaire guère, que par le titre qui l'accompagne. On voit que la plupart sont issus des corps du palais. Le corps le plus fréquemment cité est celui des *çavuş*. Ceux-ci étaient les courriers ordinaires de la Porte, chargés de porter les ordres du sultan en province. Ils étaient également chargés de missions par le pouvoir central. En ce sens, il n'y a pas de discontinuité entre le service accompli pour le compte du maître à l'intérieur de l'empire et au-delà de ses frontières. D'autres corps palatiaux apparaissent également, de façon courante, comme les *kapıcı başı* (huissiers) qui appellent le même commentaire, ou encore les *müteferrika* (fourriers). Ces derniers appartenaient à un corps d'apparat du Palais. La question de savoir s'il y a un lien entre le corps choisi et la nature et l'importance de la mission ; si, par exemple, l'intention est plus honorifique dans l'envoi d'un *müteferrika*, que dans celui d'un simple *çavuş*, reste incertaine. Le fait que des membres d'autres corps du Palais, plus particulièrement affectés au service de la table, comme les dégustateurs (*çâşnîgîr*) ou les échansons (*şarâbdâr*) soient choisis pour aller convier des souverains étrangers, comme nous le verrons, à de grandes fêtes comportant réjouissances et agapes, n'est probablement pas le fruit du hasard.

La place des interprètes

Les interprètes ou drogmans (*tercüman*) sont une autre catégorie de serviteurs de la Porte également envoyés fréquemment en ambassade, vraisemblablement plus particulièrement dans le cadre de missions diplomatiques plus complexes et délicates, incluant discussions et négociations. En effet si, au XVI^e et pendant la plus grande partie du XVII^e siècle, ces interprètes sont des musulmans, ce sont en réalité des convertis (des « renégats ») qui gardent de leur vie antérieure la connaissance de certaines langues européennes et des pays étrangers dont ils

proviennent. En outre, ce premier bagage linguistique les incitera, le cas échéant, à tenter d'apprendre d'autres langues encore. Ils sont donc non seulement les seuls capables de traduire, dans le cadre de l'activité de la chancellerie, mais encore ils sont les mieux à même d'accomplir certaines missions à l'étranger. Yûnus bey, né à Modon et sujet vénitien à l'origine, sera « interprète en chef » (*tercümmân başı*) de la chancellerie du divan de 1525 à 1541. Dans le cadre de ses fonctions, il n'accomplira pas moins de sept missions à Venise. Il obtient de la République une gratification de 4 000 ducats pour son rôle dans les négociations du traité de paix ottomano-vénitien de 1540. D'autres missions lui sont confiées en Hongrie et en France. Jan Kierdej est un autre renégat devenu interprète et diplomate au service du sultan. D'origine polonaise, il était le fils de Sigismond, staroste de Trembowla et avait été fait prisonnier en 1498, lors de la campagne ottomano-moldave contre la Pologne. Converti à l'islam sous le nom de Sa'îd, il sera chargé de plusieurs missions diplomatiques dans son pays d'origine, entre la fin des années 30 et le début des années 40 du XVI^e siècle. Autre exemple, également polonais et cette fois particulièrement fameux, Ibrâhîm bey était né dans une famille de la noblesse polonaise et avait porté le nom de Joachym Straszczyński. Il était allié à Andreas Dudić, un évêque de Beč (Fünfkirchen) qui finira par embrasser le protestantisme. Converti à l'islam et passé au service du sultan dans des circonstances mal élucidées, Ibrâhîm devient en 1551 interprète en chef du Divan et se montre très actif dans la diplomatie ottomane du moment. À ce titre, il devient la bête noire de l'ambassadeur de France à Constantinople, Jean de la Vigne, qui lui reproche sa corruption et l'accuse de favoriser les intérêts des Habsbourg. Il obtient sa destitution en 1558, mais Ibrâhîm est rétabli dans ses fonctions par un grand vizir suivant, Semiz Ali pacha. Il sera ensuite soutenu par le puissant grand vizir Sokollu Mehmed Pacha. Il gardera ainsi sa place de premier drogman jusqu'à sa mort en 1571. Il accomplira de nombreuses missions en Autriche, en Allemagne, en France, à Venise, et, à plusieurs reprises, dans sa Pologne d'origine. Lors de l'une de ces missions, en 1569, on le voit présenter solennellement ses lettres de créance au roi Sigismond-Auguste, en véritable ambassadeur et, outre son audience publique du roi, il aura plusieurs conférences secrètes avec ce dernier (Abraham Wicquefort, *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres*, La Haye, 1677, p. 53). Il y a, assurément, quelque chose de fascinant dans la destinée de tels personnages, généralement anciens prisonniers de guerre, dont plusieurs autres exemples ont été évoqués dans le cours, et dans l'énigme de leur psychologie et de leur état d'esprit. Le sultan ne jouait-il pas avec le feu et ne courait-il pas un grand risque d'être trahi, plus particulièrement quand il les renvoyait dans leur pays d'origine, parmi les leurs ?

Ils n'étaient certes pas à l'abri des suspicions de leurs employeurs. Sa'îd, par exemple, au retour d'une de ses missions, en 1540, auprès de ses anciens compatriotes et coreligionnaires polonais, avec qui il devait discuter du tracé de la frontière entre territoires polono-lituanien et territoires ottomano-tatars au nord

de la mer Noire, fait aux membres du divan un rapport qui leur paraît trop favorable aux positions polonaises. Ceux-ci l'accusent de partialité en formulant, comme prévisible, leur reproche sous cette forme : « tu ressembles plus à un infidèle qu'à un musulman » (I. Corfus, *Documente privitoare la istoria României culese din arhivele polone, secolul al XVI-lea*, Bucarest, 1979, p. 23). De fait, des éléments de la correspondance entre ce drogman et certains nobles polonais de la frontière, semblent bien confirmer un certain double jeu. Le double jeu est par ailleurs patent, dans un autre cas, étudié par G. Hazai, celui de Tercümân Mahmûd, auteur d'une histoire de la Hongrie en Ottoman (*Tarih-i Engürüs*) et diplomate. Jacobus von Seabold de son nom d'origine, il était issu d'une famille marchande de Vienne. Islamisé et entré au service des Ottomans, ces derniers l'utilisent dans leurs négociations de paix avec les Habsbourg en 1546-1547. Comme Yûnus bey mentionné plus haut (et selon un usage assez général à l'époque), il reçoit en gratification 200 ducats de la partie adverse. En 1550, il est chargé d'annoncer à Ferdinand de Habsbourg les victoires de Soliman le Magnifique en Perse. Il approfondit à cette occasion ses relations avec la Cour de Vienne, sa ville d'origine. Il entre en contact avec l'archiduc et roi Ferdinand lui-même, qui lui accorde une pension annuelle de cent ducats et, semble-t-il, une confiance absolue. À ce stade, les dangers de l'utilisation de ces renégats par les Ottomans (pratique, au demeurant, difficilement évitable dans leurs relations avec l'étranger) paraissent se confirmer. Mais, en réalité, de retour à Istanbul, Mahmûd révèle à ses maîtres le secret qui lui avait été confié à Vienne : les négociations cachées entre Vienne et la Cour de Transylvanie. Les Ottomans apparaissent ainsi comme les bénéficiaires ultimes du double jeu. Les Habsbourg comprennent leur erreur quand ils voient le sultan envoyer longuement Mahmûd en mission en Transylvanie, auprès de la reine Isabelle, veuve du roi Jean Zapolya. Il perd son poste en 1558, sans doute à la suite d'intrigues ourdies contre lui. Mais il le retrouve après la mort de Soliman le Magnifique. En octobre 1569, il est envoyé en France pour négocier un mariage entre une princesse française et le jeune Jean-Sigismond de Transylvanie. Il passe ainsi à Venise, en compagnie de Claude du Bourg qui rentre en France après avoir obtenu de premières capitulations du sultan Selîm II. À cette occasion, Mahmûd reprend contact avec Vienne et offre sans doute de nouveau ses services, puisqu'on lui envoie incontinent un présent de 300 ducats. Tout en sachant à quoi s'en tenir sur son compte, le gouvernement pense sans doute qu'il peut encore lui être utile. Manifestement, le double jeu est sur le point de reprendre quand, du fait de l'éclatement de la guerre entre Venise et l'Empire ottoman, il est, lui l'envoyé du sultan, interné pour trois ans à Vérone. À sa libération, il récupérera les 300 ducats de Vienne qui avaient été mis sous séquestre à Venise.

Si les renégats peuvent ainsi, momentanément, trahir le sultan, l'appât du gain étant apparemment la principale motivation, il est à noter que, contrairement à tant de transfuges de la Guerre Froide avec lesquels on est tenté de les comparer, ils ne semblent pas avoir jamais « choisi la liberté », à la faveur de leurs missions

à l'étranger. Pas même, quand ils y étaient mis en prison, puis élargis, comme ce fut le cas évoqué plus haut de Mahmûd ou encore, celui d'un autre interprète notoire, Murâd. Né en Hongrie en 1509, ce dernier avait fait des études à Vienne avant d'être capturé par les Turcs à la bataille de Mohács en 1526. Il sera drogman de 1550 à 1585. Lors de l'une de ses missions en Transylvanie, au début des années 1550, il avait été fait prisonnier par les troupes habsbourgeoises. Il restera deux ans et demi en prison, pendant lesquels, dit-on, il eut des controverses religieuses avec des prêtres. Une fois libéré, il rentre en Turquie où, devenu pieux musulman, il rédige un traité de théologie dans lequel il entend démontrer la supériorité de l'islam. En 1585, à l'âge de 75 ans, il est destitué de son poste de drogman en chef pour ivrognerie chronique.

Comment expliquer la loyauté ultime de ces renégats à leur maître ottoman ? Le fait est qu'ils avaient fait à Istanbul leur « situation », relativement élevée et lucrative, et qu'ils y avaient, le cas échéant, leur famille. Mais il faut sans doute considérer également que, par ailleurs, les Turcs les « tenaient » dans la mesure où ces renégats, quelles qu'aient été les conditions de leur conversion, resteraient toujours suspects en chrétienté et serrés de près par l'Inquisition.

Les diverses catégories d'envoyés du sultan passés en revue jusqu'ici étaient composées de musulmans, d'origine ou non. On notera au passage que le fait de devoir voyager et séjourner en territoire infidèle, n'était pas un obstacle insurmontable pour eux : les inconvénients de cette situation qui n'est pas véritablement interdite (*harâm*) par l'islam, mais est du moins répréhensible (*makrûh*), passaient manifestement après les nécessités du service de l'État.

Envoyés non-musulmans

Il est vrai par ailleurs que le sultan pouvait également se servir de non-musulmans comme ambassadeurs, mais c'est l'exception. Par exemple, Selîm II envoie à Venise en 1574 le juif Salomon Ashkenazy et Ahmed 1^{er} fera de même avec le fils de ce dernier, Nathan, en 1605. Des chrétiens furent également utilisés surtout dans les époques anciennes : des chrétiens de Dalmatie furent envoyés à Venise jusqu'au règne de Mehmed II. En 1488, dans le cadre des négociations sur son frère Djem, Bâyezîd II envoie le Grec Antoine Rerricho au roi Charles VIII pour dissuader ce dernier de remettre le prince otage au pape Innocent VIII. Encore en 1601, Mehmed III envoie à Henri IV un Provençal du nom de Barthelémy de Cœur, qui est son médecin, pour se plaindre de ce que l'un de ses sujets, le duc de Mercoeur, s'était mis à la tête de ses ennemis. De fait, à la suite de l'avènement d'Henri IV, Mercoeur avait quitté la France et s'était mis au service des Habsbourg pour la sainte cause de la guerre turque. En l'occurrence, il fut facile à Henri IV de répondre que Mercoeur étant un prince de la Maison de Lorraine, il n'avait pas autorité sur lui.

Nature des missions

Les missions de tous ces envoyés sont de nature variée et ne se réduisent pas — si ce cas existe bien — à un simple rôle de courrier ou, comme l'on disait, de « lettre vivante ». Ils informent un souverain ami d'une victoire (l'acte dont ils sont porteurs est alors un *fetihnâme* ou bulletin de victoire) ou encore de l'avènement d'un nouveau sultan. Behrâm çavuş était ainsi officiellement chargé, en 1520, d'annoncer au roi de Hongrie, Louis II, l'intronisation de Soliman le Magnifique. Il fut retenu prisonnier à Buda (en raison, vraisemblablement d'une mission officieuse, greffée sur l'officielle), ce qui servit de prétexte au déclenchement de la campagne de Belgrade. Ils apportent les félicitations du sultan à un souverain étranger, nouvellement promu. Le cas échéant, le représentant du sultan assiste au couronnement de ce dernier : Ibrâhîm bey, accompagnant l'ambassadeur de Ferdinand, Ogier Ghislain de Busbecq, en Allemagne, assiste ainsi, à Francfort, en 1562, au couronnement de Maximilien comme roi des Romains. Le même, à la mort de son père, sera couronné Empereur en 1564. Un autre émissaire ottoman, Ali çavuş, sera présent à Francfort pour l'événement.

Les envoyés du sultan peuvent être aussi porteurs d'un traité ratifié par le sultan — trêve ou capitulations. Plus proprement diplomatiques sont les missions consistant à nouer ou à rétablir des relations d'« amitié » entre le sultan et un prince étranger, et, à plus forte raison, celles qui consistent à négocier un armistice ou une trêve (comme le fait Yûnus bey à Venise en 1540 ou Tercümân Mahmûd à Vienne en 1546-1547). Une autre mission, consistera, une fois le traité conclu et ses conséquences territoriales définies en gros, à délimiter, en compagnie d'un cadî et d'une escorte de soldats et d'ouvriers, le tracé de la nouvelle frontière sur le terrain, de concert avec une délégation de la partie adverse.

En principe, chaque mission avait un objet unique, ce qui explique qu'un même pays pouvait recevoir, en même temps ou presque, plusieurs ambassadeurs différents du sultan. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1581 Henri III reçoit simultanément deux ambassadeurs du sultan Murâd III : le *çâşnîgîr* Hasan agha venu l'inviter aux fêtes de circoncision du prince Mehmed, futur Mehmed III et, d'autre part, Ali Mûteferrika, venu « entretenir le roi de politique et de commerce ». Ce dernier portait en effet le texte des nouvelles capitulations accordées à la France, négociées par l'ambassadeur à Constantinople, Jacques de Germigny. En outre, il semble qu'il devait également proposer au roi le concours de la flotte ottomane, comme cela avait été pratiqué sous François 1^{er} et Henri II. Un mémoire anonyme du temps rapporte comment, Hasan agha ayant été dépêché le premier, mais ayant été retardé à Venise dans l'attente de son sauf-conduit, les deux envoyés firent la course en route, à qui serait reçu le premier en audience par Henri III. Mais le mémoire conclut : « le dit Cesingir, à cause qu'il avait été dépesché le premier de son maistre (nonobstant que Aly en fit instance envers le Roy, prétendant sa qualité et charge mériter préférence) fut ouï le premier ».

Cette nette division des tâches ne doit pas laisser méconnaître qu'une mission pouvait être plus complexe qu'il n'y paraissait. En dehors de l'objet officiel de sa mission, chaque envoyé avait le devoir de récolter des informations au sens le plus large et donc, notamment, d'espionner et de prendre des contacts. Le sultan et ses vizirs rappellent inlassablement à leurs agents qu'ils sont toujours avides de nouvelles et de renseignements. Toute mission à l'étranger devait être une lucarne ouverte vers l'extérieur. Morvilliers, ambassadeur de France à Venise donne ainsi dans une lettre au nouveau roi, Henri II, de juin 1547, suivant de peu la mort de François 1^{er}, cet aperçu intéressant (Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, II, p. 20) :

« Le chaoux du Grand Seigneur qui est icy (à Venise) depuis huict ou dix jours, envoya hier son drogaman devers moy pour me prier en son nom d'envoyer l'un de ces jours devers luy mon secrétaire ou quelqu'un des miens en quy j'eusse fiance ». Et il ajoute :

« c'est chose que les ministres dudit Seigneur ont accoustumé de faire quand ils viennent par deçà, et rechercher vos ambassadeurs de leur faire entendre de toutes nouvelles, pour en envoyer advis à leur maistre ». Morvilliers précise également que les autorités vénitiennes ne manquent pas de surveiller attentivement les allées et venues et les initiatives de l'envoyé turc : « ces seigneurs le font accompagner d'aucuns de leurs gentilshommes qui ne le laissent point, et rendent compte de tous ceux qui le visitent et parlent à luy, et si a ledit chaoux un drogaman ragusois desloyal, comme je suis adverty, et qui rapporte tout ce qu'on luy dit, au moyen de quoi je ne fais aucun doute que tout ce qu'il me fera demander, et que je luy fery respondre ne soit sceu... ».

Un autre témoignage un peu antérieur illustre les contacts noués avec prudence entre un envoyé turc à Venise et l'ambassadeur de France du moment, l'évêque de Montpellier, Pellicier. Le *çavuş* est officiellement venu pour annoncer à la République le succès de la campagne ottomane en Hongrie de 1541. Pellicier indique : « je l'ai envoyé visiter secrettement avec quelques petits présents de choses mangeatives seulement pour ce que c'est un chaoux de basse qualité et crédicts à la Porte » (Charrière, I, p. 519).

Précédemment, en 1532, un autre ambassadeur de France à Venise évoque le réseau d'informateurs mis en place par un envoyé du Grand Seigneur à Venise :

« j'ay esté adverty, écrit-il, par un mien amy que l'ambassadeur du Turc, lequel est icy, a espies à Boulongne (Bologne) pour sçavoir ce que l'on y fait, et a belle paour que le pape, le roy (François 1^{er}) et l'empereur (Charles Quint) ne facent quelque ligue contre son maître. Ledit ambassadeur se doit partir pour aller à Constantinople, mais il pourroit bien tarder encores... » (Charrière, I, p. 238).

Par ailleurs, à côté du motif officiel de la mission, tel qu'il figurait dans la lettre du sultan dont il était porteur, le messenger pouvait être également chargé de commissions orales, « de bouche » et à « huis clos », comme on les appelait,

plus secrètes en effet, parce que plus politiques. Les lettres elles-mêmes pouvaient y faire une allusion volontairement vague. On lit ainsi dans une lettre de Murâd III à Henri III, connue seulement en traduction française, à propos de la mission en France du *müteferrika* Ali en 1581 :

« et pour le susnommé Mustaféraga Aly (la félicité duquel soit toujours perpétuelle) tout ce qu'il dira à bouche pour les choses appartenantes à nostre pure et sincère amitié, vous lui aurez à adjouster foy... » (Saint-Priest, *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie, 1525-1570 et sur le commerce des Français dans le Levant*, Ch. Schéfer, éd., Paris, 1877, p. 397).

Les marchands du Trésor

Parmi les envoyés du sultan susceptibles d'être chargés d'un message politique secret, sous les dehors d'une mission plus anodine, figure une catégorie que nous n'avons pas encore citée, les « marchands du Trésor » (*hâssa tâcîri, bâzîrgân-i hünkâr*). Envoyés à Venise pour y acquérir de l'or ou, plus régulièrement, en Pologne et en Moscovie pour y acheter des fourrures précieuses, des oiseaux de proie ou de l'étain pour le compte du sultan, ces « marchands », musulmans ou, plus rarement, chrétiens, porteurs d'importantes liquidités en provenance du Trésor, étaient en même temps des personnages officiels, munis non d'un simple sauf-conduit comme les autres itinérants, mais d'une lettre du sultan destinée au souverain du pays de destination. Il lui y demandait de réserver un traitement de faveur à ce marchand qui représentait ses intérêts. Or cette lettre devait être impérieusement remise en mains propres à son destinataire. C'est ce qui explique, par exemple, qu'un de ces marchands, Mustafa, doit laisser une partie de son chargement dans la grande ville marchande de Lwów, en Galicie, entre les mains de son serviteur Mehmed (qui deviendra plus tard, à son tour, un marchand du Trésor), tandis que lui-même, comme le rapporte un document, « se rendait, porteur de l'ordre sacré, auprès du roi dans sa ville de Cracovie ». Cette lettre au souverain s'inscrivait naturellement dans le cadre des bonnes relations entre les deux États, mais elle fournissait également l'occasion de délivrer discrètement des messages plus politiques.

Les fêtes de circoncision

Une des missions des envoyés que nous n'avons pas encore évoquée nous a paru digne d'une attention particulière. Dans sa singularité qui n'avait pas été assez relevée par les historiens jusqu'ici, elle nous paraît illustrer de manière exemplaire, à la fois l'intégration des Ottomans dans la vie diplomatique européenne et la place à part qu'ils y tiennent. Il s'agit de l'invitation des princes amis, y compris ceux de l'Europe chrétienne, aux cérémonies de circoncision des fils du sultan régnant. Pourquoi donc prétendre ainsi faire d'un rite privé, familial, une manifestation internationale ? S'il est en effet courant que des événements privés deviennent publics, dès lors qu'ils touchent des membres de

premier ordre de la dynastie régnante, il est moins évident qu'il faille associer à la circoncision d'un jeune garçon des gouvernants étrangers, de surcroît extérieurs à l'islam. Plusieurs clefs d'explication nous ont paru devoir être mises en évidence : la plupart des événements dynastiques qui, dans les monarchies occidentales, donnent lieu à des réjouissances publiques et sont l'occasion pour celles-ci d'étaler leur faste aux yeux du monde et d'alimenter leur popularité auprès de leurs sujets, font défaut chez les Ottomans. Les souverains ne contractent pas de mariages ou dans les rares cas où ils le font, ceux-ci ne sont pas publics. Il en va de même des couronnements : les cérémonies d'intronisation restent cantonnées à l'intérieur du palais et l'assistance (ceux qui prêtent le serment d'obédience à cette occasion) y est réduite à un nombre restreint de dignitaires triés sur le volet. Dans ces conditions, mis à part certaines grandes victoires militaires, la naissance de descendants mâles ou les noces de ces membres — secondaires malgré tout — de la dynastie qu'étaient les princesses, seules les circoncisions des princes offraient chez les Ottomans l'occasion de grandes réjouissances publiques et de glorification de la dynastie. D'ailleurs, un même terme, *düğün* (« noces ») désignait à la fois les festivités nuptiales et celles de la circoncision. En outre, il n'était pas rare de coupler les deux choses : la circoncision d'un prince et le mariage d'une princesse (sœur, tante ou cousine du premier) avec un haut dignitaire du sultan (qui deviendrait ainsi *dâmâd*, c'est-à-dire gendre ou beau-frère du sultan) Pour les princes, leurs fêtes de circoncision étaient en fait les seules « noces » sur lesquelles ils pouvaient compter : quoiqu'il advînt d'eux à l'avenir, ils n'en connaîtraient pas d'autres. D'autre part, dans l'idée de convier des souverains étrangers, y compris chrétiens, à une fête en principe familiale, réapparaît l'assimilation conventionnelle de la communauté des monarques à une grande famille. La métaphore qui, dans le cas des princes de la chrétienté, correspondait aussi à une réalité puisque la plupart étaient, de fait, unis par les liens du sang, n'a certes plus ce support réel dans le cas des Ottomans, mais elle n'en était pas moins à l'œuvre dans les rapports de cette dynastie avec les autres familles régnantes d'Europe : Soliman le Magnifique et François 1^{er}, par exemple, ne se donnaient-ils pas mutuellement, dans certaines circonstances, non seulement le titre d'« amis », mais celui de « frères » ? Par ailleurs, en projetant de rassembler pendant plusieurs jours, voire quelques semaines, les souverains du monde dans leur capitale, afin d'y entourer d'une ferveur unanime le vivant symbole de la perpétuation de la dynastie, le sultan pouvait espérer matérialiser un moment la notion de sa suprématie, apparaître en effet dans ce microcosme que deviendrait l'hippodrome, scène des réjouissances, comme le « souverain des souverains de la surface de la terre » qu'exaltait sa titulature. De fait, on constate que ces invitations de souverains étrangers aux circoncisions des princes n'ont eu qu'un temps dans l'histoire ottomane : elles sont contemporaines de l'apogée de l'empire et ne survivront pas à l'affaiblissement de sa position internationale. Le fait qu'en réalité, aucun souverain étranger ne se soit jamais rendu en personne à l'une de ces fêtes, que les invitations ont

toujours été déclinées, poliment mais nettement, a pu également contribuer à l'abandon de cet usage.

La première mention, de quatre ans postérieure à la conquête de Constantinople, est de 1457 : à cette date, Mehmed II envoie Karagöz à Venise pour inviter le doge à la circoncision de deux de ses fils. Elle aura lieu à Edirne. En 1479, le même Mehmed II envoie à Venise un émissaire juif du nom de Simone pour inviter le doge à la circoncision d'un de ses petits-fils et pour lui demander, par la même occasion, de lui envoyer un peintre (ce sera Gentile Bellini). En 1530, Soliman le Magnifique envoie Hüseyin çavuş à Venise pour inviter le doge aux circoncisions groupées de quatre de ses fils (dont Mustafa, Mehmed et Selim). Notons toutefois qu'il n'y avait que six semaines entre la date d'émission de la lettre d'invitation et la date prévue pour l'événement, ce qui rendait l'invitation assez formelle. Selon le témoignage de Marino Sanudo, l'ambassadeur turc est revêtu d'un magnifique costume (*richissimo d'oro*). Il est introduit dans la salle du Sénat par douze nobles vénitiens. Il annonce verbalement la prochaine circoncision des princes et remet au doge la lettre d'invitation du sultan. Le doge s'excuse alors sur son âge et sur la longueur du voyage (« *volesse venir, ma non puo caminar essendo troppo vecchio* »). Il envoie un patricien vénitien, Mocenigo, pour le représenter personnellement. Ce dernier assistera aux fêtes, aux côtés d'autres ambassadeurs de Venise : le baile en exercice, Bernardo, et un ambassadeur extraordinaire, alors présent à Istanbul, Pietro Zen. Fastueuses, les festivités se déroulèrent sur l'hippodrome pendant trois semaines. Elles étaient aussi destinées à faire oublier l'échec du siège de Vienne, l'année précédente.

Les fêtes de circoncision de deux autres fils plus jeunes de Soliman le Magnifique, Bâyezîd et Cihângîr, eurent lieu entre le 11 et le 26 novembre 1539. Elles furent couplées avec le mariage de Rüstem pacha, futur grand vizir, et de la fille du sultan, Mihrimah. Cette fois, le doge ne fut pas invité puisque Venise et l'Empire ottoman étaient alors en guerre. Mais le baile, Canale, qui avait été interné en raison de la guerre, fut sorti de sa prison pour l'occasion, et assista aux réjouissances. En revanche, le grand ami de Soliman, François I^{er}, reçut bien sa lettre d'invitation, qui lui fut portée par l'interprète Yûnus bey, mentionné plus haut. Toutefois, cette lettre, conservée en traduction, avait été émise à une date bien tardive (24 septembre-3 octobre 1539) pour que le roi puisse seulement songer à honorer l'invitation (Charrière, I, pp. 417-418 ; J. de Hammer, *Histoire de l'empire othoman*, trad. J.J. Hellert, V, pp. 305-306). Il se fit représenter par son ambassadeur du moment à Constantinople, César de Cantelmo, un seigneur napolitain d'origine française.

Les festivités suivantes seront les plus magnifiques : elles furent consacrées à la circoncision de Mehmed (futur Mehmed III), fils de Murâd III et eurent lieu en 1582 (Murâd III, né en 1546, fut vraisemblablement circoncis avant que son père, Selîm II, ne devienne sultan). Tirant la leçon des inconséquences précédentes, et, semble-t-il, pour donner plus de chances aux invitations d'être honorées, on expédia les lettres d'invitation un an à l'avance. On donna également tout

le temps nécessaire aux préparatifs qui furent confiés aux plus hauts dignitaires de l'État. La volonté de faire de cette manifestation un événement mondial fut plus évidente que jamais. Le *çâşnîgîr* Hasan, comme nous l'avons dit, fut chargé de remettre l'invitation au doge, Nicólo da Ponte et au roi de France, Henri III. Comme on peut l'imaginer, ce dernier ne fit pas le voyage et il semble qu'il ne fut même pas représenté. En effet, Berthier, son ambassadeur à Constantinople, aurait refusé d'assister aux fêtes car on ne lui y donnait pas la préséance sur le représentant de l'Empereur à laquelle, comme tout ambassadeur du Très Chrétien à Constantinople, il prétendait. Mais il aurait avancé un prétexte qui reste une note unique dans toutes ces affaires de circoncision : il aurait fait valoir qu'« il ne convenait pas au représentant du roi Très-Christien d'assister à des cérémonies d'idolâtres » (Hammer, VII, p. 148).

Le *bölkübaşı* Dâvûd fut également envoyé à Venise pour y acquérir mille ocques d'or en lingots, nécessaires aux dépenses de la fête.

D'autres missions sont également attestées : le *şarâbdâr* Ali fut envoyé à Prague pour inviter l'Empereur Rodolphe II, lequel mit en avant son impossibilité de se déplacer (Hammer, VII, p. 134). Un autre émissaire fut expédié vers le tsar de Moscou. Si l'Angleterre ne fut pas conviée, c'est vraisemblablement parce que, amorcées, les relations diplomatiques avec ce pays n'étaient pas encore officiellement nouées à cette date : le premier ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, William Harborne, n'arrivera que l'année suivante.

De nombreuses sources, tant ottomanes qu'occidentales, décrivent les festivités qui durèrent 52 jours. Cette abondance documentaire témoigne de l'importance de l'événement. Une place à part doit être faite, parmi les sources ottomanes, au *sûrnâme-i hümayûn* (le livre des noces augustes) dont on a gardé trois manuscrits. Celui de la bibliothèque du palais de Topkapı est célèbre pour ses magnifiques miniatures, souvent reproduites. Une version conservée à Vienne, plus courte et dépourvue de miniatures, a été publiée par Gisela Prochazka-Eisel (Isis, Istanbul 1995). Mais nous nous sommes plus particulièrement intéressé à une source occidentale, négligée jusqu'ici par les historiens de l'événement : la *relazione* de Giacomo Soranzo. Laissée de côté par les éditeurs anciens des « relations » des bailes vénitiens, elle n'a été publiée que plus récemment, en 1996, par M^{me} M.P. Pedani, dans son volume de relations inédites. Giacomo Soranzo avait été baile de Venise à Constantinople de 1573 à 1576. Ce fut une raison pour le doge Nicólo da Ponte qui, pas plus que ses prédécesseurs, n'avait envisagé de se rendre en personne aux fêtes de 1582, pour en faire son représentant personnel à cette manifestation. Soranzo ne cache pas dans son récit que cette mission ne l'enthousiasmait pas. Vieux (il avait 66 ans) et mal en point, il était effrayé par la perspective de ce long voyage. Du moins obtint-il du doge d'échapper aux épreuves de la route dont il avait la triste expérience, en se voyant accorder deux galères de la République. Il s'était fait faire pour l'occasion un costume digne de sa mission. Il était accompagné de 13 gentilshommes dont l'origine et l'équipage faisaient également honneur à la Sérénissime. La relation de Soranzo pré-

sente deux grandes originalités. D'abord le regard critique et désabusé du patricien grognon contraste avec les dithyrambes des autres sources. Dans les festivités, peu d'attractions ont trouvé grâce à ses yeux. Il juge qu'elles ont été variées mais, pour beaucoup, « si faibles (*debolissime*) et de peu de chose » qu'il craint d'ennuyer en les décrivant. Selon lui, la plupart des jours se sont passés à voir des danses *a la moresca*, exécutées par des danseurs uniquement masculins, sans costume remarquable ni quoique ce soit digne d'« un spectacle public » (*publico spettacolo*). En outre, le tout était accompagné de « sons à la turquesque qui suscitent plus d'horreur que de délice ». D'autre part, second point de divergence avec les autres sources, Soranzo soutient la thèse que le prince n'a pas été circoncis à cette occasion. Il l'aurait déjà été trois ans auparavant, à un moment où le sultan étant malade et sa succession pouvant s'ouvrir à chaque instant, il avait paru urgent de procéder à l'intervention rituelle sur son unique héritier mâle (les quatre autres fils de Murâd III étaient morts préalablement). De fait, Mehmed était déjà âgé de 16 ans en 1582, ce qui était tard pour une circoncision. À en croire cette thèse, toute la grandiose opération n'aurait donc été qu'un simulacre et Soranzo en donne une explication, quelque peu réductionniste : Murâd III aurait eu pour seul but dans cette affaire d'obtenir de ses dignitaires et des princes étrangers invités les somptueux cadeaux de rigueur en la circonstance.

Nous n'avons pas rencontré de mention ultérieure d'invitations de souverains chrétiens à des circoncisions princières. L'usage semble être désormais tombé en désuétude. Cela ne signifie évidemment pas que ces événements n'aient pas continué à donner lieu à des réjouissances publiques, mais celles-ci ne prétendent plus au même rayonnement international. Si elles gardent néanmoins une portée diplomatique, celle-ci n'est plus marquée que par la présence des ambassadeurs résidant à la Porte. Nous en avons la confirmation à travers le litige que rapporte le marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, dans son mémoire au roi Louis XV « pour lui rendre compte de ce qui s'est passé de plus considérable dans son ambassade » (Ch. Schefer, éd., *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople par le marquis de Bonnac*, Paris, 1894). L'incident survient en 1720, à l'occasion des fêtes de circoncision des quatre fils survivants d'Ahmed III — fêtes immortalisées par les miniatures de Levni, illustrant le *Sûrnâme* de Vehbi. Bonnac précise à ce sujet que les Grands Seigneurs « donnent part de cette cérémonie à tous les princes de leur religion » (il n'est donc plus question des princes infidèles), et il poursuit : « Ils y invitent tous les Grands et tous les ordres de l'empire jusques aux corps de métiers ». Or voici que le *kahya* (intendant) du grand vizir s'était plaint à Bonnac de ce qu'il n'avait pas envoyé au sultan les présents d'usage en la circonstance. L'ambassadeur répond qu'il s'était abstenu de le faire parce qu'on ne lui avait pas « donné avis » de l'événement, et il explique : « ainsi, ne voulant pas savoir le sujet de réjouissances publiques qu'on ne m'avait pas communiqué, j'aurois cru qu'il y auroit eu de la témérité à penser faire des présents au Grand Sei-

gneur ». Et il ajoute : « si le grand vizir m'invitait dans les formes aux divertissements publics qui precedoient la circoncision des princes, je m'y rendrais si cela étoit possible et se trouvoit convenable ou que, ne le pouvant pas, je le prierois de faire agréer mes présents au Grand Seigneur ; mais que sans invitation formelle, je me garderois bien de le faire ». Sur ce, le grand vizir, Nevşehirli İbrâhîm pacha, donne raison à l'ambassadeur qui reçoit en conséquence le billet d'invitation attendu. Dès lors, il assiste aux cérémonies, de même que les autres ambassadeurs également invités de façon formelle, et il le fait d'autant plus volontiers que sa préséance est pleinement respectée en la circonstance. Comme il le précise : « le jour qu'on m'avoit donné ayant été orageux, il (le grand vizir) me donna le lendemain qui avoit déjà été assigné à l'ambassadeur d'Angleterre ». Les cadeaux attendus ne manquèrent pas de suivre.

L'accueil des envoyés

Les ambassades ottomanes que nous avons envisagées jusqu'ici, antérieurement au XVII^e siècle, visaient à l'efficacité. Elles ne se souciaient pas de faste. La puissance inquiétante du souverain dont elles émanaient suffisait à rendre toute pompe superflue. Le costume de l'envoyé, pouvait, comme nous l'avons vu, éblouir, mais sa suite était courte et sans tapage. Il n'y avait pas non plus de hiérarchie formelle entre ces envoyés. Sans doute ne jouissaient-ils pas tous de la même considération à la Porte. Pellicier parlait, nous l'avons vu, d'un *çavuş* « de basse qualité et crédit à la Porte », mais ces distinctions étaient *intuitu personnae*. Elles pouvaient tenir à l'expérience et aux mérites acquis par l'individu ; certainement pas à sa naissance ou même au titre qu'il portait. Les Ottomans ne faisaient guère de différences entre les catégories d'ambassadeurs qu'ils recevaient et ils en faisaient encore moins entre ceux qu'ils envoyaient. Ainsi n'accordaient-ils apparemment pas beaucoup d'importance au fait de conférer ou non à ces derniers le titre d'*elçi* ou de *sefir*, correspondant à celui d'ambassadeur à proprement parler. Ce point frappait les Occidentaux qui distinguaient au contraire de façon marquée les différentes catégories d'ambassadeurs et leur attribuaient des désignations en conséquence. Abraham Wicquefort résumait ainsi la situation : « Les Turcs ne font point de distinctions entre les Ambassadeurs, les Orateurs & les envoyés, les Résidents, les Agents et les autres ministres de second ordre, donnant aux uns et aux autres la qualité d'Elchi. Cela est vrai pour les ambassadeurs qu'ils reçoivent et aussi pour ceux qu'ils envoient avec la réserve, dans le second cas, qu'ils ne leur donnent pas nécessairement le titre d'elchi » (Wicquefort, p. 120).

Pour autant, les autorités des pays frontaliers de l'empire ne s'y laissaient pas prendre et se gardaient bien de ménager les honneurs et d'épargner la dépense quand il s'agissait de recevoir un envoyé du Grand Seigneur.

Nous avons vu comment le drogman en chef, İbrâhîm bey était reçu en véritable ambassadeur à Cracovie en 1569 (Wicquefort, p. 53). De même l'accueil

du *çavuş* envoyé à Vienne en 1533 fut solennel : Ferdinand de Habsbourg lui donna audience sur un trône couvert de drap d'or et couronné par un dais magnifique. Il avait à sa droite vingt magnats hongrois (dont trois évêques) et à sa gauche les Grands du royaume de Bohême (Hammer, V, p. 179). À Venise les fréquentes réceptions des envoyés turcs étaient si onéreuses pour le Trésor qu'on cherchait à les éluder en réglant par avance les litiges qui auraient pu provoquer de nouvelles missions. Sanudo rapporte, par exemple, comment, en janvier 1533, 40 gentilshommes avaient été envoyés à la rencontre de Yûnus bey, « orator du Grand Seigneur », et comment la Seigneurie lui accorda des honneurs équivalents à ceux des bailes à leur arrivée à Istanbul (*Diarii*, t. LVI). De même, nous avons évoqué plus haut la réception de Hüseyin çavuş par le Sénat en 1530. Les Français, moins habitués aux relations avec les Turcs, tâtonnèrent dans la conduite à tenir. Blaise de Monluc rapporte comment en 1565 encore, le portier de la forteresse de Condom avait refusé de laisser entrer un envoyé turc « ne le congnoissant et pour n'avoir jamais veu gens de telle nation » (cité par C.D. Rouillard, *The Turk in French History, Thought and Literature*, p. 130). Les premières réceptions furent secrètes ou du moins discrètes. Henri III est le premier des rois de France à avoir accueilli des envoyés turcs de manière libérale et ostensible. Selon un des mémoires suscités par la venue des deux ambassadeurs de 1581, mentionnés ci-dessus, « le Roi les fit honorer tant qu'ils demeurèrent en sa Cour et loger en logis paré de sa tapisserie et meubles très riches, servis de sa vaisselle et par ses officiers, et les fit défrayer par tout son royaume » (Charrière, IV, p. 95). Cette complaisance fut stigmatisée par ses ennemis de la Ligue et pas seulement par eux. Néanmoins, l'idée que les intérêts politiques imposaient une honorable hospitalité s'imposa et elle fut complétée par une seconde, selon laquelle un déploiement de faste pouvait servir à la réputation des rois en faisant voler « au loin le bruit et la renommée de leur crédit et pouvoir qui fait que les nations étrangères et barbares les révèrent et respectent, et désirent leur bienveillance ». La thèse est déjà soutenue dans un mémoire de 1618, relatif à la venue en France d'un Hüseyin çavuş et elle sera à l'honneur sous Louis XIV et ses successeurs. L'incertitude sur le titre exact de l'envoyé continuera à embarrasser les responsables du protocole, lors de la venue en France du *müteferrika* Süleymân en 1669 et encore en 1720, à l'arrivée de Yirmisekiz çelebi Mehmed efendi. Mais dans les deux cas on conclut que le mieux était de faire la plus grosse impression possible sur le visiteur, qu'il fût *elçi* ou non. Tous deux furent ainsi somptueusement reçus, à l'indifférence du premier et à l'enthousiasme du second.

Les ambassades à Vienne

De leur côté, les Ottomans évoluent dans leur conception des ambassades en Europe, après la fin du XVI^e siècle, et commencent à voir en elles (une notion qui leur était depuis longtemps familière dans leurs relations avec les grands États orientaux) un mode d'expression symbolique de leur puissance et de leur

richesse. Il est à noter qu'ils le font précisément à un moment où, dans les faits, cette puissance et cette richesse deviennent moins évidentes.

L'origine de cette évolution nous paraît devoir être cherchée dans l'instauration stipulée par le traité austro-ottoman de Zsitva Török de 1606, d'ambassades simultanées entre l'Autriche et l'Empire ottoman. Le principe ne fut mis en pratique qu'à partir de 1628, les deux premières ambassades simultanées étant celles de l'aristocrate tchèque Ludwig von Kuefstein et de Receb pacha. « C'est une coutume établie entre l'Empereur et le Grand Seigneur, écrit Wicquefort, que lorsque l'un envoie une ambassade solennelle à Constantinople, l'autre en envoie une à Vienne, & alors elles sont accompagnées de part et d'autre, de présents de la même valeur ou à peu près » (Wicquefort, p. 120). Les ambassades simultanées entraînent la mise au point de protocoles symétriques, et elles créent en outre une émulation entre les deux délégations.

Les ambassades ottomanes vers l'Autriche seront désormais de plus en plus étoffées et spectaculaires, ce qui n'ira pas sans influencer progressivement les ambassades envoyées dans les autres pays. On choisira comme ambassadeurs des personnages plus considérables, ayant des positions élevées dans une administration qui elle-même se développe et se structure dans le même temps. En outre, pour honorer le pays d'accueil, ces personnages sont ostensiblement promus à l'occasion de leur ambassade. On distinguera les « grands ambassadeurs » (*büyük elçi*) qui se voient conférer les titres honorifiques de *Rûmeli beylerbeyi* et d'*Anadolu beylerbeyi*, et les « ambassadeurs ordinaires » (*orta elçi*) qui reçoivent les titres honorifiques moins élevés de *defterdâr* ou de *nişancı*. La première de ces ambassades spectaculaires à Vienne suivit le traité de Vasvár (Eisenburg) de 1664. La situation était ambiguë puisque, dans la guerre qui avait précédé, les Ottomans avaient subi une grave défaite à la bataille de Saint-Gothard. Cependant, dans son désir de traiter rapidement, l'Empereur Léopold 1^{er} leur avait concédé des clauses très favorables, et notamment le paiement d'importants dommages de guerre dans lesquels les Turcs voulaient voir le rétablissement du tribut habsbourgeois. Le grand vizir, Köprülü Fazıl Ahmed pacha, choisit Kara Mehmed pour porter à Vienne le texte ratifié du traité. Comme bien des ambassadeurs antérieurs, il était issu du corps des *müteferrika*, mais c'était en outre un favori du grand vizir ainsi que du sultan Mehmed IV. De plus, à l'occasion de son ambassade, il est promu *beylerbey* de Rûmeli — titre honorifique qui fait de lui un pacha. De même, autre nouveauté, les cadeaux dont il est porteur sont somptueux. Ils comprennent une aigrette sertie de nombreux diamants ; une luxueuse tente de cérémonie ; vingt tapis de prière ; cinq tapis persans ; de la mousseline pour faire cent turbans ; quarante caftans de cérémonie ; une ocque (1,28 kg) d'ambre ; deux chevaux arabes avec leur harnachement de parade et huit chevaux pour carrosses. Il est accompagné d'une suite nombreuse, sans commune mesure avec ce qui avait été pratiqué jusque là. Elle s'est montée — du moins dans certaines phases de son séjour à Vienne qui dura neuf mois — à 299 personnes et 269 chevaux. Les autorités viennoises qui consentirent de grands sacrifices

pour l'approvisionnement quotidien de cette multitude, parlèrent de la « grande ambassade » de Kara Mehmed. Enfin cette ambassade donna lieu — fût-ce de façon embryonnaire — à une nouveauté appelée à un grand avenir : à la fin de sa mission, l'ambassadeur en rédigea une relation, insistant surtout sur les aspects protocolaires et fournissant *in fine* (pour répondre à ses instructions) quelques données chiffrées sur les fortifications, les bastions et les fossés de Vienne. Ce texte encore succinct est le premier de ces *sefâretnâme* (relations d'ambassade) que rédigeront désormais, en fin de mission, la plupart des ambassadeurs ottomans, extraordinaires puis résidents (ou leurs secrétaires d'ambassade). Par ailleurs, cette ambassade donna lieu à un autre *sefâretnâme*, d'un genre très particulier mais néanmoins précurseur à certains égards : le récit du voyage et du séjour à Vienne d'Evliyâ çebebi, le plus important des écrivains-voyageurs ottomans. Il a été en effet établi que ce dernier n'avait pas fait œuvre de pure fiction, mais avait effectivement fait partie de la suite de Kara Mehmed. Evliyâ est précurseur dans la mesure où il a le souci de faire découvrir au lecteur les réalités du pays qu'il visite, ce qui sera également le cas, à divers degrés, de nombre des *sefâretnâme* ultérieurs. En même temps, Evliyâ le fait à sa manière bien personnelle, c'est-à-dire qu'il glisse constamment de l'information véridique à la fantaisie la plus débridée. En même temps, c'est bien une ambassade qu'il relate, donnant une large place aux préparatifs et au déroulement des audiences impériales de Kara Mehmed, Mais il le fait de façon satirique et tombe même fréquemment dans le pur burlesque. Il parodie les minuties du protocole mais, finalement, pour confirmer le zèle de son ambassadeur à défendre l'honneur de son maître et en se moquant sans nulle retenue de l'Empereur et de ses officiers. La bouffonnerie n'est alors pas moindre, quoiqu'en sens inverse, que dans la scène du Mamamouchi du *Bourgeois-Gentilhomme*.

L'ambassade d'Ibrâhîm pacha à Vienne en 1719 (simultanée avec celle du comte de Virmont à Istanbul) sera plus magnifique encore. Elle s'inscrivait dans la conception nouvelle, définie ci-dessus, des ambassades en Europe, que le chroniqueur Râşid résuma dans la formule suivante : « Étant donné que le déploiement des éléments de la magnificence des ambassadeurs fait partie des ingrédients nécessaires à l'honneur de l'État (...), on donna des instructions et des explications pour que des efforts soient déployés dans toutes les actions qui pourraient être dignes de la gloire de l'État sublime ».

En outre, cette ambassade liée à la conclusion du traité de Passarowitz, cette fois très défavorable à la Porte, se situait, à la fois, dans une phase de défaite, de volonté de relèvement, en prenant le cas échéant leçon de l'étranger, et enfin d'esthétisme et d'épicurisme effréné dans les milieux de la Cour (c'est l'« ère des tulipes »). L'ambassadeur choisi, Ibrâhîm, appartenait à la haute administration financière et avait été premier plénipotentiaire dans les négociations du traité de Passarowitz. Il reçut pour accomplir sa mission le titre de *beylerbey* de Rûmeli et donc de pacha. Il s'agissait par conséquent d'un « *büyük elçi* ». On lui donna une suite très supérieure à celle — pourtant déjà considérable en son temps —

de Kara Mehmed : 763 hommes, 645 chevaux, cent mules, 180 chameaux. Pour donner plus de faste à la délégation, on fit sortir des pièces parmi les plus précieuses du Trésor impérial de Topkapı : armes d'apparat incrustées de diamants et de pierres précieuses ; tentes de cérémonie munies de leurs tapis et de leurs coussins.

L'ambassade de Yirmisekiz Çelebi Mehmed efendi

Quelques mois après, le même grand vizir, Nevşehirli İbrâhîm pacha, décidait d'envoyer une ambassade en France qui serait nécessairement d'une nature assez différente. La distance était beaucoup plus grande et la situation des relations bilatérales sans le moindre rapport. Il y avait d'ailleurs si peu de justification politique à l'envoi de cette ambassade en France, cinquante ans après l'expérience plutôt malheureuse du *müteferrika* Süleymân agha, une des sources du « mamamouchi » de Molière, qu'on se perdit en conjectures, à Istanbul et à Paris (celui de la Régence) sur les motifs véritables de cette initiative (le prétexte avancé était de faire part au jeune Louis XV de l'autorisation accordée par la Porte de faire réparer la coupole de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem). Il s'agissait en réalité d'une ambassade d'un nouveau type, essentiellement dédiée à la recherche d'informations. Mais on ne demandait plus à l'ambassadeur de se limiter, comme par le passé, à l'espionnage militaire classique : il lui était prescrit « de faire une étude approfondie des moyens de civilisation et d'éducation et de faire un rapport sur ceux capables d'être appliqués ». Pour reprendre les termes du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, « le véritable sujet de l'ambassade serait de prendre connaissance de tout ce qui se passait de merveilleux dans le royaume et d'en profiter s'il se pouvait pour la direction des affaires de cet empire ». Une telle ambassade n'était pas une affaire de prestige, comme celle d'İbrâhîm pacha à Vienne, qui devait compenser l'humiliation du traité de Passarowitz. C'est peut-être pourquoi on en chargea d'abord, dans le droit fil des nominations anciennes, un simple *kapıcı başı*. Mais c'était un mauvais choix pour une double raison : on n'était plus au temps où tout agent du Grand Seigneur était reçu avec grand empressement, quel que fût son rang, et Bonnac estimait que celui de l'homme choisi n'était pas assez élevé pour faire honneur à la France. D'autre part, seul un esprit d'une certaine envergure serait capable de tirer les enseignements utiles de « ce qui se passait de merveilleux dans le royaume ». L'homme finalement retenu, Yirmisekiz çelebi Mehmed efendi, satisfaisait au contraire aux deux critères requis. Il avait le « profile » désormais attendu des ambassadeurs ottomans : il avait fait une brillante carrière dans la haute administration militaire et il avait été le second d'İbrâhîm dans les négociations du traité de Passarowitz. Bonnac écrit qu'il s'y était « acquis beaucoup de réputation parmi les ministres des princes chrétiens qui y avaient assisté » ; ce que le chroniqueur Râşid exprime un peu différemment : « il était une personne expérimentée et rompue aux subtilités, ce qui lui avait permis d'acquérir l'intelligibilité de l'agencement des conversations et des ruses des chrétiens ». À l'occasion de son ambassade, il

sera élevé non à la dignité suprême de *beylerbey*, mais, du moins, à celle de *başmuhâsebeci* (« grand comptable »). Mehmed efendi n'a pas déçu, bien au contraire. Les témoignages multiples et précis dont nous disposons sur le déroulement de cette ambassade font qu'elle est incomparablement plus aisée à connaître, sous ses divers aspects, que toutes celles qui ont précédé. Nous apprenons ainsi, notamment, comment l'ambassadeur et sa troupe étaient attentifs à mener à Paris une vie islamique irréprochable, tout en se gardant de choquer en rien leurs hôtes qui les observaient avec la curiosité la plus vive, dénuée de toute hostilité. D'une manière générale, les témoignages sont unanimes à saluer la manière dont le Turc se tira de sa mission. Mehmed efendi a incarné au plus haut point toutes les qualités du « parfait ambassadeur », tel que le portrait-robot s'en était progressivement élaboré en Occident depuis la Renaissance. Par son tact, sa courtoisie, son élégance, son aptitude à la dissimulation, sa maîtrise de soi en toutes circonstances, il apparut aux observateurs les plus sévères, comme répondant en tout point aux normes propres à ce milieu prestigieux. Il est vrai qu'on se plaisait d'autant plus à attribuer toutes ces qualités à l'ambassadeur turc qu'il était évidemment celui chez qui on les attendait le moins. De fait, le facteur individuel semble avoir été primordial chez Mehmed efendi, et on ne peut conclure de son succès, en quelque sorte miraculeux, à l'émergence à cette époque d'une couche de diplomates ottomans accomplis : le comportement de ses collègues contemporains et ultérieurs, au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, n'entraîna pas toujours les mêmes louanges. Même si on l'aura peut-être un peu idéalisée, pour pousser jusqu'au bout le paradoxe, la virtuosité professionnelle de Mehmed efendi reste une exception. D'ailleurs sous des apparences iréniques, son ambassade ne fut pas exempte de malentendus et de déconvenues. Entre Mehmed efendi et le ministre Dubois, notamment, le moins qu'on puisse dire est que le courant ne passa pas. Le *sefâretnâme* en donne des échos parfois si vifs que Bonnac dut demander des coupures dans la version française du texte.

L'objet même de l'ambassade donnait naturellement une importance particulière au *sefâretnâme* qui devait en découler : il ne s'agissait plus seulement de faire le point sur l'observation du protocole, sur les satisfactions et insatisfactions causées par le comportement des autorités du pays d'accueil (même si cet aspect ne pouvait être ignoré par celui qui restait, en tout état de cause, un ambassadeur), mais de décrire ces exemples à suivre éventuellement. Mehmed efendi s'est remarquablement acquitté de l'exercice dans la mesure où il a parfaitement su décrire, expliquer et apprécier nombre de curiosités naturelles, artistiques et techniques de la France du Grand Siècle finissant, le « Paradis des Infidèles ». Sur ce point sa relation restera un modèle pour nombre de *sefâretnâme* ultérieurs. Toutefois, comme S. Yerasimos l'a relevé, il évoque les réalités françaises à la manière des *'Ajâ'ib wa gharâ'ib*, c'est-à-dire des *mirabilia* des auteurs médiévaux, occidentaux et orientaux. Il se garde d'en recommander expressément par écrit l'imitation, ce qu'il faisait au contraire plus librement dans les commentaires oraux intarissables auxquels il se livra à son retour : scepticisme sur la « faisabi-

lité » des imitations ou prudente réserve de rigueur dans la chose écrite ? Bonnac le signalait en effet : « les Turcs sont si remplis de leur grandeur et les oreilles de leurs princes sont si délicates qu'on trouva extraordinaire et même surprenant que Mehmet efendi eût osé parler des beautés de la France et de la magnificence de notre Cour dans les termes qu'il a faits, dans un écrit qui devait être vu par son Maître ».

Vers les ambassades permanentes

Le règne de Selîm III, à la fin du XVIII^e siècle, marque de toute évidence un tournant dans l'histoire des ambassades ottomanes puisque ce sultan, dans le souci de relever son empire, mit en œuvre un programme de modernisation militaire inspirée de l'Occident et que l'instauration d'ambassades permanentes dans les principales capitales européennes, fut un élément de ce programme. Comme l'a écrit l'historien ottoman Cevdet, « en accord avec les progrès nouveaux de l'Europe et la conjoncture présente de l'État sublime, et en se basant sur les relations nombreuses qui ont été établies avec les États voisins, on a constaté que la nécessité s'imposait d'instituer et d'instaurer l'usage d'ambassades ». Le premier de ces ambassadeurs d'un nouveau type fut envoyé à Londres en 1793 (la situation politique de la France excluait de commencer par ce pays qui était pourtant le principal modèle). Quelques années plus tard, l'expérience fut élargie à Paris, Vienne et Berlin. Pourtant, des résultats peu convaincants, joints aux convulsions politiques internes de l'empire, firent rapidement avorter ce premier essai. Lors de la déposition de Selim III en 1807, suivie de son assassinat l'année suivante, il n'y avait déjà plus d'ambassadeur ottoman permanent en Europe, mis à part Muhibb efendi qu'on avait oublié de rappeler de Paris. Il faudra attendre la reprise du mouvement réformateur par Mahmûd II et les années trente du XIX^e siècle, pour que les ambassades permanentes deviennent une institution durable. L'institution était nouvelle mais, comme nous l'avons montré, les ambassades ottomanes dans un sens plus large, avaient déjà une longue histoire.

SÉMINAIRE

Comme l'année précédente, le séminaire est venu en complément du cours sur la diplomatie ottomane. Les séances ont été consacrées soit à des analyses de documents, soit aux exposés de collègues et d'élèves.

L'année précédente, une introduction générale avait été donnée à l'étude des lettres des sultans aux souverains européens (*nâme-i şerîf* ou *nâme-i hümayûn*). Cette année, plusieurs spécimens ont été traduits ou retraduits, analysés et commentés à titre d'exemples : La lettre de Soliman le Magnifique à François 1^{er} des 14-24 septembre 1528 (Paris, Musée des Archives, Documents étrangers, AE III, n^o 205 / J. 937 II, n^o 10), sur l'église du Mont-Sion à Jérusalem, transformée

en mosquée, qui avait fait dans le passé l'objet de traductions partiellement inexactes de Jouanin et d'Annibal Dantan, publiées respectivement par Hammer et Charrière ; la lettre de Soliman le Magnifique au roi Sébastien du Portugal, de novembre 1564, sur les exactions des bateaux portugais à l'encontre des marchands et pèlerins musulmans dans l'Océan indien (*Mühimme defteri*, VI, n° 355, p. 166) qui manquait au corpus édité par S. Özbaran ; la lettre de Soliman le Magnifique à François 1^{er} du 9 février 1545 (Archives de Topkapı, E. 12 321, n° 226) dans laquelle le sultan veut bien considérer la défection de son allié au traité de Crepy en Laonnais (18 septembre 1544) comme de la « dissimulation » (*mudara*) de la part de ce dernier ; accepte sa médiation entre Charles Quint et lui, et de recevoir un envoyé de l'Empereur, Gérard Veltwyck ; la lettre de Murâd III au roi Henri III du 24 juin-3 juillet 1580, dont on a perdu l'original, mais dont on possède une traduction française contemporaine, une traduction italienne, trois versions en ottoman dans les *Mühimme defteri* d'Istanbul (t. XLIII) et une copie en ottoman dans les archives de Venise (*Baylo*, B.345, n° 16). Nous avons montré que ce dernier document, récemment découvert, correspondait non à l'état définitif de la lettre mais à une version antérieure, différente sur la fin, qu'avait réussi à se procurer le baile Morosini. D'autre part, reprenant de manière systématique le dossier, encore ouvert pour certains, de la validité des capitulations franco-ottomanes de 1536, nous avons montré le parti qu'on pouvait tirer sur la question d'une étude des lettres connues entre sultans et rois de France entre 1536 et 1569, pour confirmer, s'il en était besoin, l'absence de validité de ces « premières capitulations » et pour prolonger la réflexion en introduisant la notion d'« amnésie des chancelleries ».

M. Michel Tuchscherer (professeur à l'université de Provence) a présenté un exposé sur la capitulation accordée aux marchands français et catalans d'Alexandrie par le sultan mamelouk Khansu al-Ghawri et renouvelée par Soliman le Magnifique en 1528 ; M. Güneş İşiksel (doctorant à l'EHESS) un exposé sur la place des agents frontaliers dans les missions ottomanes en Europe ; M. Emmanuel Antoche (doctorant à l'EHESS) un exposé sur la captivité de l'ambassadeur de France à Constantinople, Harley de Sancy (1622) et l'incident diplomatique franco-ottoman qui s'en est suivi ; M. Frédéric Hitzel (chargé de recherche au CNRS) un exposé accompagné d'une riche iconographie sur le cérémonial des diplomates français près la Porte ottomane. Enfin, à titre comparatif, M. Alexandre Papas (ATER au Collège de France) a présenté un autre cas de relations diplomatiques entre musulmans et non musulmans à travers l'étude des « missions tributaires » des Timourides d'Asie centrale auprès des Ming de Chine, au X^e siècle.

COLLOQUES, CONFÉRENCES, ENSEIGNEMENTS DÉLOCALISÉS

Colloque international : *Smyrne et la France (1600-1900) : trois siècles de relations privilégiées*, organisé par le Centre culturel français d'Izmir, la Chambre de commerce d'Izmir, L'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul. Membre

du Conseil scientifique du colloque et communication : « De grands consuls pour un grand commerce : les Peyssonnel à Izmir (1748-1778) », 18-20 octobre 2006.

Exposé dans le séminaire de P. Monnet et J.Cl. Schmitt, « Les autobiographies souveraines de l'Antiquité aux Temps modernes », EHESS : présentation du *Baburnâme*, 1^{er} décembre 2006.

Conférence devant l'association sépharade « A qui estamos » : « Sabbatay Tsvi et les origines du sabbatéisme », 4 décembre 2006.

Participation au symposium : « l'Union européenne en quête d'une identité multiculturelle : l'expérience ottomane », organisé par l'association « Union of European Democrats », Université libre de Bruxelles. Communication : « La diplomatie ottomane en Europe du XV^e au XVIII^e s. », 15 décembre 2006.

Participation à la conférence-débat « quelle place pour l'islam et les musulmans dans l'histoire de France ? », Bibliothèque du Centre Pompidou, 8 janvier 2007.

Participation aux quatrièmes « Journées de l'Histoire », consacrées à « l'histoire du regard des Européens sur les autres civilisations ». Conférence thématique intitulée « Aux marges de l'Europe : l'Empire ottoman » ; École militaire, Centre de conférences Foch, 20 janvier 2007.

Conférence à la BNF : « le Sérail, nid de complots ? », 21 mars 2007.

Conférence au grand auditorium du musée du quai Branly : « L'idée d'empire chez les Ottomans », 22 mars 2007 (retransmise par France Culture).

Communication à la Journée d'études turques, session « Une province ottomane, l'Albanie » : « L'Albanie, étape de la diaspora séfarade (fin XV^e-XVI^e siècle) », à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, 23 mars 2007.

Conférence au Centre français de culture et de coopération du Caire (Égypte) : « La prise de Constantinople par le sultan Mehmed II et la formation de l'idéologie impériale ottomane », 26 mars 2007.

Conférence à l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO), Le Caire, Égypte : « La conquête de l'Égypte par le sultan ottoman Selîm 1^{er} », 27 mars 2007.

Cours délocalisé du CdF à l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte) et au CFCC d'Alexandrie : « Mehmed II et Selîm 1^{er} : la formation de l'Empire ottoman », 28 mars 2007.

Cours délocalisé du CdF à l'Université St. Clément d'Ohrid, Sofia, Bulgarie : « L'organisation du corps des religieux (oulémas) dans l'Empire ottoman », 25 avril 2007.

Cours délocalisé du CdF à la Nouvelle Université bulgare, Sofia, Bulgarie : « Les traités de l'Empire ottoman avec les États européens », 26 avril 2007.

Séminaire délocalisé du CdF à l'Université St Clément d'Ohrid, Sofia : « Quelques sources archivistiques et littéraires sur les oulémas ottomans », 26 avril 2007.

Exposé dans le cadre du séminaire de Lucien Bély et Géraud Poumarède sur le rôle des femmes dans la diplomatie, Paris IV : « le rôle des femmes dans la diplomatie ottomane, des origines de l'Empire ottoman à 1656 », 28 avril 2007.

PUBLICATIONS

Direction d'ouvrage

Osmanlılar ve Ölüm. Süreklilikler ve Değişimler, trad. E. Güntekin, Istanbul, İletişim, 2007.

Articles. Contributions à des ouvrages collectifs

« Période moderne » (« Une nouvelle toile de fonds : l'avancée ottomane en Europe » ; « Les ambiguïtés de l'alliance franco-ottomane » ; « le mythe des capitulations de 1536 » ; « L'introduction du religieux dans les capitulations de 1673 » dans *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de M. Arkoun, Paris, Albin Michel, 2006, pp. 311-355.

« Le statut de *musta'min* entre droit et politique » dans *The Ottoman Empire. Myths, Realities and « Balck Holes »*. *Contributions in Honour of Colin Imber*, Eugenia Kermeli et Oktay Özel, eds., The Isis Press, Istanbul, 2006, pp. 189-201.

« La prise de Constantinople et le destin des *zimmis* ottomans » dans *Mélanges en l'honneur d'Elizabeth A. Zachariadou*, György Hazai, éd., *Archivum Ottomanicum* (23, 2005-2006), Harrassowitz, Wiesbaden, 2006, pp. 335-346.

Article. « Kafes », *Encyclopédie de l'islam*, 2^e éd., vol. XII, fasc. 7-8, pp. 510-511.

« Autour de la lettre de Selîm II aux Andalous et des origines de la guerre de Chypre » dans E. Garcia Sanchez, P.M. Asuero, M. Bernardini, eds., *Espana y el Oriente islamico entre los siglos XV y XVI (Imperio Otomano, Persia y Asia central)*, Actas del congreso Universita degli Studi di Napoli « l'Orientale » ; Naples 30 de septiembre-2 de octubre de 2004, Istanbul, Isis, 2007, pp. 271-281.

« Les relations franco-turques à travers les âges » dans *Catalogue de l'exposition : Smyrne/Izmir au travers des collections françaises. Portrait d'une ville*, Centre culturel français d'Izmir, Izmir, 2006.

« Chateaubriand et les Turcs » dans Jean-Claude Berchet, éd., *Le Voyage en Orient de Chateaubriand*, éditions Manucius, Houilles 2006, pp. 53-61.

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Le professeur est membre de l'équipe de l'EHESS et du Collège de France associée au CNRS, UMR 8032, « Études turques et ottomanes », dirigée par M. François Georgeon (CNRS). Il a contribué aux travaux de cette équipe et à l'organisation de ses manifestations comme la « journée des études turques »,

tenue à l'ENS Ulm, le 23 mars 2007. Il dirige deux des programmes de cette équipe :

I) Matériaux pour l'histoire de l'Empire ottoman : archives, manuscrits, inscriptions, chroniques, etc.

II) Histoire ottomane.

Il co-dirige la revue de l'équipe, *Turcica. Revue d'Études turques*, dont le tome 38 (2006), 410 pp., est paru.

